

Le recensement de la population 2023 débutera le 19 janvier !



Le recensement de la population 2023 débutera le 19 janvier !

Cette année, la ville de Fleurance réalise le recensement de sa population, le prochain recensement de la population se déroulera du 19 Janvier au 18 Février 2023.

A quoi sert le recensement ?

- La participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante ;
- Le nombre d'élus au conseil municipal ;
- Le mode de scrutin ;
- Le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement..., afin d'ajuster l'action publique locale aux besoins des populations :

- Décider des services et équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...)
- Préparer les programmes de rénovation des quartiers
- Déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Votre participation, rendue obligatoire par la loi, est essentielle et représente un véritable acte civique et citoyen.

Comment se passe le recensement ?

Le recensement est prévu sur **deux périodes** :

- **05 au 18 janvier**, une phase de repérage pour les agents recenseurs
- **19 janvier au 18 février**, lancement officiel du recensement avec la phase de collecte des informations

Les résultats du recensement de la population sont consultables sur le site de l'INSEE en indiquant le code INSEE de la commune.

Pour toute information concernant le recensement dans la commune de Fleurance, veuillez contacter : eric.delpech@villefleurance.fr ou 05 62 06 10 01.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr).